Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Péronne qui annonce avoir déposé 1176 paires de souliers dans les magasins de la République et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Péronne qui annonce avoir déposé 1176 paires de souliers dans les magasins de la République et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 88-89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30216_t1_0088_0000_25

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de surveillance de Hesdin (1).

16

Le citoyen Charpentier, tailleur, annonce qu'il abandonne à la République sa créance provenant de la liquidation d'une maîtrise de tailleur.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

17

La société populaire de Nogent-sur-Seine invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient anéantis : liberté pour tous les peuples, guerre à tous les despotes, est le vœu de tous les membres de cette société.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

18

L'agent national du district de Montmédy annonce que les domaines nationaux situés sur l'extrême frontière, exposée journellement à l'invasion de l'ennemi, s'achètent à l'envi, et qu'un domaine estimé 159,920 liv., a été vendu 1,109,345 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

(Applaudissements.)

19

La société populaire de Coulommiers félicite la Convention sur ses travaux et sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises, sur son refus d'accéder à aucune proposition de paix, et sur la liberté qu'elle a rendue aux hommes de couleur. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

(1) *P.V.*, XXXIII, 32. *B^in*, 18 vent. (2^e suppl^t).
(2) *P.V.*, XXXIII, 32. *B^in*, 18 vent. (2^e suppl^t).
(3) *P.V.*, XXXIII, 32. *B^in*, 15 vent.
(4) *P.V.*, XXXIII, 32-33. *B^in*, 15 vent. ; *Mon.*, XIX, 638 ; *M.U.*, XXXVII, 248 ; *J. Sablier*, n° 1179 ; *J. Mont.*, n° 113 ; *Débats*, n° 533, p. 210 ; *C. Eg.*, n° 565 ; *Ann. patr.*, n° 429 ; *J. Paris*, n° 420 ; *Aud. nat.*, n° 529 ; *Rép.*, n° 76.
(5) *P.V.*, XXXIII, 33. *B^in*, 15 et 18 vent.

20

Des députés de la commune et de la société populaire de Cette, se présentent pour repousser les calomnies dirigées contre les citoyens de cette commune. Ils protestent de leur entier dévouement à la cause de la liberté, et de leur haine pour les rois et les ennemis du peuple. Ils assurent qu'ils n'ont jamais abandonné les principes, et ils jurent de défendre, jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République, et la cause de la liberté et de l'égalité. Ils joignent l'état des dons qu'ils ont faits à la patrie en différentes circonstances et offrent deux cavaliers jacobins, montés, équipés et prêts à partir (1).

Les dons que cette commune a faits se montent à 15 000 liv. pour les marins, à 14,650 l. et 40 habits pour 66 de leurs frères dans la Vendée, et à 3500 l. et quantité d'objets d'habillement et d'équipement pour les autres armées (2).

Législateurs, disent ces pétitionnaires, nos concitoyens vous prient de statuer sur notre patriotisme. Au reste, quelle que soit l'issue de vos délibérations, ils ne cesseront d'aimer et de défendre la liberté et l'égalité, que lorsqu'ils n'existeront plus (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public et au ministre de la guerre.

21

Un membre [MONNEL], **au nom du comité des décrets, annoncent que le citoyen Carelli, député du département du Mont-Blanc, qui a donné, le 23 pluviôse, sa démission pour cause de maladie, se trouvant guéri et en état de continuer ses fonctions, demande à reprendre son poste, conformément aux décrets déjà rendus en pareille circonstance, son suppléant n'étant point encore arrivé ; il propose et la Convention nationale décrète que le citoyen Carelli, député du Mont-Blanc, reprendra ses fonctions à la Convention nationale** (4).

22

La société populaire des sans-culottes de Péronne, envoie à la Convention un échantillon de 1,176 paires de souliers qu'ils ont déposés dans les magasins de la République. Ils annoncent qu'ils s'occupent à la fabrication du salpêtre et à la culture des pommes de terre; qu'ils n'ont plus d'autre temple que celui de la raison, et que leurs écoles primaires vont être

(1) *P.V.*, XXXIII, 33. *B^in*, 23 vent. (suppl^t) ; *M.U.*, XXXVII, 253 ; *J. Sablier*, n° 1179 ; *Mon.*, XIX, 639; *Ann. patr.*, n° 429; *J. Paris*, n° 430.
(2) *Audit. nat.*, n° 529.
(3) *C. Eg.*, n° 565.
(4) *P.V.*, XXXIII, 33. Minute signée Monnel (C. 293, pl. 963, p. 17).

Persée creative commons BY: $ =

ouvertes pour former leurs enfans aux mœurs républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Péronne, 9 vent. II*] (2).

« Représentants du peuple,

Vous avez demandé des souliers pour nos frères d'armes. Voici un échantillon des 1176 paires que la Société leur donne, et qu'elle vient de faire déposer dans les magasins de la République. Vous avez demandé du salpêtre, et nous en fabriquons. Vous avez ordonné la culture des pommes de terre ; nous faisons préparer deux champs pour donner l'exemple de cette culture. Vous avez établi le temple de la Raison ; nous n'en avons plus d'autre, et tous les décadi nous y allons avec nos enfants respirer l'air de la vertu et nous électriser dans les épanchements de la fraternité. Vous avez institué les écoles primaires, demain les nôtres seront ouvertes ; nous les dirigerons et nous aiderons les instituteurs à empâter l'âme de nos enfants de mœurs républicaines. Quand un hypocrite ou un aristocrate nous demande : Pourquoi tout cela ? nous lui répondons : Lève les yeux sur la Montagne et contemple les innombrables travaux des pères du peuple, occupés nuit et jour à consolider notre bonheur. S. et F. »

BALLUE *(présid.)*.

23

Charles Cauvin, citoyen français, arbitrairement banni de Neufchâtel, réclame l'intervention de la Convention pour lui faire rendre justice et lui faire restituer l'héritage de ses pères.

Renvoyé au comité de salut public (3).

24

Des citoyens de la commune et de la société populaire de Cahors, sont admis :

Un membre [MONMAYOU] **observe, sur leur pétition, que la route de Paris à Toulouse est la route centrale de la République qui unit le nord au midi, et que cette route est sur le point d'être interceptée par la chute prochaine du pont de Cahors. Il demande la reconstruction de ce pont, d'un intérêt majeur et pressant.**

Sa proposition est renvoyée au comité des ponts-et-chaussées pour en faire incessamment son rapport (4).

(1) *P.V.*, XXXIII, 34.
(2) C. 293, pl. 967, p. 13 ; *Mon.*, XIX, 640 ; *Débats*, n° 532, p. 201; *C. univ.*, 16 vent. Mention dans *Bin*, 15 vent. et 18 vent. (2e suppl^{t}) ; *M.U.*, XXXVII, 254 ; *Ann. patr.*, n° 429 ; *C. Eg.*, n° 565.
(3) *P.V.*, XXXIII, 34.
(4) *P.V.* XXXIII, 34. *Mon.*, XIX, 640 ; *M.U.*, XXXVII, 253; *Ann. patr.*, n° 429; *Débats*, n° 532, p. 202 ; *C. Eg.*, n° 565 ; *Bin*, 16 vent. ; *J. Mont.*, n° 113 ; *F.S.P.*, n° 246 ; *Audit. nat.*, n° 529 ; *J. Sablier*, n° 1179 ; *Mess. soir*, n° 565.

25

Des membres de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin, viennent féliciter la Convention sur ses travaux l'invitent à rester à son poste; ils annoncent que cette société a déposé au district de Crépy, au nom des communes composant le canton de Nanteuil, 216 paires de souliers, 227 chemises, 108 paires de bas, 8 gibernes, une paire de guêtres, un pantalon et autres effets; et qu'une collecte faite pour les défenseurs de la patrie, a produit 4,000 liv.; qu'enfin ils ont envoyé au district les cloches, l'argenterie et les cuivres de leur église. Ils demandent que le nom de Nanteuil-le-Haudoin soit changé en celui de Nanteuil-la-Nonette, et sollicitent des secours en subsistances pour leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique, et à la commission des subsistances et approvisionnemens (1).

[*Sté popul. et républ. de Nanteuil-le-Haudouin, à la Conv., s. d.*] (2).

La Société populaire et républicaine de Nanteuil-le-Haudouin vous félicite sur vos immortels travaux. Continuez, Législateurs de bien mériter du peuple français, n'abandonnez votre poste qu'après avoir affermi le gouvernement républicain sur des bases impérissables ; périssent tous les traitres et les ennemis de la Liberté; nous sentinelles vigilantes nous ne cesserons de les surveiller, de les dénoncer, en un mot de les anéantir. Nous ne savons point écrire, mais nous saurons toujours agir, aimer la loy, l'exécuter : Vive la République c'est notre devoir.

Les succès de nos armes font trembler jusques sur leurs trônes chancelants les tyrans coalisés ; point de trêve, point de paix, que ces perfides ne soient anéantis ; pendant que nous combattrons leurs satellites que la France ne soit plus désormais qu'une vaste pépinière de Brutus, qui tous réunis de cœur et d'affection à la Convention nationale forment un rempart inexpugnable d'opinion pour l'affermissement de la liberté et de la République.

Députés par la même Société nous avons déposé au district de Crépy, le 5 ventôse, pour nos braves frères défenseurs, les objets cy-après énoncés, au nom des communes composants le canton de Nanteuil.

Savoir :

216 paires de souliers neufs ; 227 chemises, bonnes ; 108 paires de bas neufs ; 8 gibernes garnies de leurs banderolles ; une paire de guêtres ; un pantalon ; 2 sacs de peau, une paire de boucles de cuivre ; 3 paquets de compresses; un paquet de charpie.

Nous ne passerons pas sous silence plusieurs collectes faites en faveur de nos braves frères d'armes, elles ont produit une somme d'environ

(1) *P.V.*, XXXIII, 34-35. *Bin*, 15 vent. et 18 vent. (2e suppl^{t}).
(2) F^{17} 1326, pl. 4, p.